

Séance consacrée au vote du budget 2010 du Conseil général

Jeudi 8 avril 2010

intervention de
Pascal Popelin
Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

7 IV 10

M. le président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

En ce jour où nous sommes réunis pour voter le budget du département de la Seine-Saint-Denis, j'aurais aimé vous parler de l'emploi des 405 millions d'euros que notre collectivité prévoit de consacrer en 2010 à l'enfance, à la famille et à la santé, soit tout de même 24,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, telles qu'elles nous sont proposées.

J'aurais voulu vous parler des 6 194 jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, vous dire les efforts déployés depuis plusieurs mois avec les services départementaux -dont je salue le sens des responsabilités- pour contenir la progression de ce budget, constitué à 95 % de dépenses obligatoires, dans une épure limitée à 4 %. Cela m'aurait permis d'évoquer le travail de toutes ces associations qui gèrent des structures d'hébergement en Seine-Saint-Denis et auxquelles nous avons dû fixer un taux directeur d'évolution de leur prix de journée de seulement 0,6 %, objectif que nous avons globalement tenu.

J'aurais souhaité vous présenter les réponses que nous tentons d'apporter pour faire face à la présence de 515 mineurs étrangers isolés, admis par l'aide sociale à l'enfance sur notre territoire en 2009, quand le gouvernement s'obstine à refuser toute prise en charge au titre de la solidarité nationale.

J'aurais pu vous parler de la prévention spécialisée, vous dire toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour pérenniser financièrement ces actions qui touchent 55 quartiers, nos regrets de ne pas être en situation de pouvoir répondre aux demandes des élus, de toutes tendances politiques, qui nous demandent légitimement d'étendre ce dispositif.

J'aurais aimé pouvoir concentrer mon propos sur les efforts que nous avons déployés pour aider les familles à trouver des solutions d'accueil, individuel ou collectif, pour leurs enfants de moins de trois ans, du partenariat que nous avons amplifié avec les communes dans ce domaine, des efforts que nous faisons pour optimiser le fonctionnement de nos 55 crèches départementales, tout en refusant de nous inscrire dans la logique du dépôt des bébés « à la consigne », sous-tendue par le décret de Mme la ministre Morano.

Je pensais vous parler du rôle essentiel que jouent en matière de santé publique les 118 centres de Protection maternelle et infantile qui maillent le territoire de la Seine-Saint-Denis; de l'action du Conseil général en matière de prévention des cancers ou de lutte contre la tuberculose, politique saluée récemment par Mme la ministre Bachelot, à la tribune de l'Assemblée nationale, en réponse à une question d'un parlementaire UMP de notre département, qui n'en demandait sans doute pas tant !

J'aurais voulu vous parler du rôle des 3 393 agents départementaux qui oeuvrent chaque jour en faveur de l'enfance, de la famille et de la santé, insister sur l'évolution des conditions d'exercice de leurs missions, qui les confronte à des populations de plus en plus en difficulté.

Bref, j'aurais aimé vous parler du lien entre le budget départemental et les dossiers sur lesquels est appelé à travailler au quotidien un vice-président de Conseil général, tant que la fonction -semble-t-il jugée inutile par le président de la République- existe encore...

J'aurais pu aussi évoquer devant vous ce qui fait le quotidien des élus de proximité que nous sommes : les dossiers qui concernent nos cantons.

Vous dire que sans le million d'euros de subvention départementale d'équipement décidé par notre Commission permanente fin 2009, et inscrit dans ce budget 2010, la ville de Livry-Gargan n'aurait sans doute pas pu concrétiser le très beau projet de reconstruction-extension de son gymnase Jacob, dont les installations profiteront bientôt aux élèves du collège Lucie-Aubrac inauguré en 2008. Il serait grave que notre Conseil général se voit contraint, pour des raisons financières ou pour cause de réforme territoriale, de renoncer à ce type d'aide aux communes. D'autant que nous avons encore, mes collègues et moi-même, de nombreux autres projets utiles de ce type dans nos cartons, M. le président !

J'aurais pu m'attarder sur l'importance, pour les habitants de mon canton et des cantons voisins, de la construction du bassin du Rouaillier, sous le parc Pierre-Bérégovoy, afin de les protéger des risques d'inondations, en cas de gros orages. La construction de cet ouvrage de 26 000 mètres cube est estimée à 25 millions d'euros. Dans le contexte actuel, nous avons pu sauver *in extremis*, dans le budget départemental 2010 d'assainissement, les 100 000 € nécessaires au bouclage des études et 1,5 million d'euros de crédits de paiement, sur les 2,5 initialement prévus, afin de démarrer les travaux dès cette année. Je vous en remercie, M. le président, et j'associe à ces remerciements notre collègue Josiane Bernard.

J'aurais pu vous parler, comme tous les membres de cette Assemblée, des attentes de la communauté scolaire pour les collèges de nos cantons. Me réjouir des 220 000 € qui seront consacrés dans ce budget à la sécurisation de la demi-pension commune aux collèges Léon-Jouhaux et Edouard-Herriot de Livry-Gargan. Mais vous fournir aussi la longue liste des autres demandes, tout aussi légitimes, pour lesquelles chacun devra encore patienter.

Dans un contexte normal, tels sont les sujets qui auraient animé nos débats, au stade de la préparation, puis du vote du budget départemental. Nous n'en sommes malheureusement plus là cette année au Conseil général de la Seine-Saint-Denis, comme dans une vingtaine d'autres départements, si j'en crois les pointages de la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur. Et dès l'année prochaine, cette situation devrait toucher plus de soixante Conseils généraux, toujours selon cette très officielle administration centrale de l'Etat.

Alors, de la Seine-Saint-Denis à la Gironde, de la Manche aux Vosges, de la gauche à la droite, les élus départementaux se seraient-ils avérés de si piètres gestionnaires, si peu soucieux des deniers publics, qu'ils auraient conduit les collectivités dont ils ont la charge à l'impasse budgétaire ? A entendre les interventions récurrentes de nos collègues siégeant sur les bancs de la droite dans cette Assemblée, on pourrait finir par le croire.

Les causes, en réalité, sont anciennes. Elles remontent précisément à l'année 2003 et à la loi portant transfert des dépenses relatives au paiement du Revenu minimum d'insertion, prélude à la loi de 2004 dite « acte 2 de la décentralisation », suivie elle-même de bombe à retardement que constituait la loi de 2005 sur le handicap, le tout agrémenté de tours de vis continus dans les dotations de l'Etat aux collectivités locales à l'occasion de l'adoption de chaque loi de finances, avant la suppression à la hussarde, à compter de cette année, de la taxe professionnelle.

Les élus en charge des exécutifs départementaux, quelle que soit leur appartenance politique, chacun avec leur style et leurs mots, n'ont eu de cesse de dénoncer ces coups de boutoir répétés, prédisant que tout cela ne pourrait que mal finir. Je n'en citerai qu'un, pour ne pas alourdir mon propos et pour être agréable à nos collègues de l'opposition départementale, qui déclarait dans le journal « Libération » daté du 19 décembre 2005 : « *En ce qui concerne les compensations de l'Etat, le compte n'y est pas. Je m'inquiète de voir les départements transformés en services extérieurs des ministères, chargés de la mise en œuvre des idées généreuses de ministres imaginatifs, avec les moyens des collectivités* ». Cet homme au diagnostic réaliste, qui avait tout compris, dès cette époque, du projet de réforme territoriale de l'actuel président de la République, à moins qu'il ne disposât déjà d'informations alors inédites, était le président en exercice du Conseil général du Bas-Rhin. Il s'appelle Philippe Richert et n'était pas encore devenu le dernier héros régional de l'UMP !

Pourquoi en est-on arrivé là ? Parce que bien avant la crise -et aggravé par elle- la droite a, depuis huit ans, entrepris une inédite politique d'appauvrissement de l'Etat. Jacques Chirac n'a pas baissé l'impôt sur le revenu de 33 % comme il l'avait promis en 2002, mais tout de même de 12 % durant son quinquennat, la quasi-totalité de ces baisses ayant profité aux contribuables les plus riches, tandis que les déficits des comptes nationaux se creusaient. Je ne m'attarderai pas sur le bouclier fiscal, inventé par Dominique de Villepin et Jean-François Copé, puis renforcé en 2007 par Nicolas Sarkozy et Christine Lagarde. Ce n'est d'ailleurs pas son coût qui pose le plus de problème, mais son principe. Dans une interview récente, et toujours pour être agréable à nos collègues de l'opposition départementale, le président UMP de la Commission des finances au Sénat Jean Arthuis a déclaré que le bouclier fiscal est une « *offense à l'idée (qu'il se fait) de la justice* ». Je ne saurais mieux dire. Mais plus encore que le bouclier fiscal, c'est la multiplication des niches fiscales diverses et variées, dont montant total, loi Tepa comprise, représente aux alentours d'une centaine de milliards d'euros, qui a accéléré l'appauvrissement de l'Etat. Voilà pourquoi, ayant distribué moult avantages à leurs obligés et les caisses s'étant -par voie de conséquence- vidées, les gouvernements de droite ont organisé, avec méthode, constance, aplomb et souvent une bonne dose de mauvaise foi, le transfert de pans entiers de leurs compétences, vers les collectivités territoriales, auxquelles ils réduisaient, dans le même mouvement, le niveau des dotations non affectées. Quant au mythe constitutionnel du transfert des moyens « à l'euro près », personne à droite n'ose plus aujourd'hui continuer de servir l'argument dans le débat -à part peut être dans cet hémicycle- tant les chiffres qui s'accumulent y opposent un effrayant démenti.

Tous les départements sont-ils logés à la même enseigne ? Pas encore, mais cela ne saurait tarder. Comme toujours, les avanies frappent d'abord les plus faibles. La Cour des comptes, présidée alors par Philippe Seguin, dont les plus hautes autorités de l'Etat se sont plu à saluer la mémoire, n'a pas manqué de le pointer. Dans leur rapport d'octobre dernier, relatif à « La conduite par l'Etat de la décentralisation », les magistrats de la rue Cambon brocardent rien moins que l'incapacité de « *préserver le principe d'égalité entre les territoires, tel qu'il résulte de notre pacte républicain* ». Et nous voici de retour en Seine-Saint-Denis, confrontés à l'impossible équation du budget 2010.

Face à l'adversité, ma conviction est qu'un élu a le devoir d'assumer ses responsabilités, toutes ses responsabilités, mais rien que ses responsabilités. La responsabilité de la majorité départementale, de l'exécutif et du président, c'est de présenter le meilleur ou le moins mauvais budget possible, vu le contexte, pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants de la Seine-Saint-Denis. C'est de tout mettre en œuvre pour atténuer les effets désastreux de la politique nationale que je viens de décrire, pas de l'accepter, encore moins de l'entériner. Voilà le difficile et douloureux exercice que nous avons entrepris depuis plusieurs mois avec Claude Bartolone et qui conduit à la proposition d'aujourd'hui.

Oui nous avons recherché et trouvé d'importantes économies dans nos dépenses de fonctionnement, parfois au prix d'arbitrages douloureux.

Oui nous proposons à regret une nouvelle augmentation de la fiscalité départementale, parce que les 20 millions d'euros produits par leur variation de 6 % constituent une nécessité incontournable pour conserver un minimum d'autofinancement et ne pas renoncer à un programme d'investissement historiquement faible, qui ne peut descendre en dessous d'un certain niveau sans obérer gravement l'avenir.

Oui nous nous tournons vers l'Etat, non pour « faire un coup » comme je l'ai entendu, mais sur des bases sérieuses, légitimes et raisonnables. Faire un gros coup, c'eut été, vous le savez bien, inscrire en recettes les 640 millions d'euros représentant la facture cumulée des transferts non compensés depuis 2004. Pas infondé, mais irréaliste. Faire un petit coup, c'eut été inscrire, les 177 millions d'euros représentant la seule facture de l'année 2010. Légitime, mais sans chance d'aboutir. Accepter le sort fait à nos concitoyens sans broncher, c'eut été ne rien inscrire du tout. Si j'ai bien compris, c'est la position de nos collègues de droite. Assumer nos responsabilités, c'est dire au gouvernement : nous avons décidé, si difficile que cela soit, certaines diminutions de dépenses. Nous nous sommes résolus, pas de gaîté de cœur, à demander un effort supplémentaire au contribuable départemental, mais il est impossible tout lui faire supporter ou de supprimer des politiques, certes facultatives, mais utiles. En tout cas, nous refusons d'assumer cette responsabilité là. Alors, puisque vous avez supprimé la taxe professionnelle, en bonne logique, supprimez aussi le ticket modérateur qui s'y rapportait et qui grève notre budget de 36 millions d'euros cette année. Puisque vous avez proclamé que la compensation-relai garantirait aux collectivités, en 2010, le produit de l'ancienne taxe professionnelle, donnez-nous les 10 millions d'euros correspondant à l'augmentation des bases, qui manquent aujourd'hui. Quant au Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) dont l'existence même prouve que les modalités de transfert du RMI ne garantissaient pas une compensation financière « à l'euro près », abondez-le de 29 millions d'euros, simplement pour lui conserver l'effet atténuateur qui était le sien lors de sa création en 2006. Voilà ce que j'appelle assumer, faire face, ne pas abdiquer ses responsabilités. Il n'y a point là de budget en déséquilibre, mais simplement une revendication équilibrée.

Dans un communiqué, notre collègue Toro, président du groupe UMP-Nouveau centre-divers droite, considère qu'il s'agit là de « *pratiques indignes d'un conseiller général et d'un député responsable* » et a demandé avant-hier la démission du président du Conseil général. Pratiques indignes d'un conseiller général ? Je l'ai pris un peu pour moi, puisque je suis conseiller général et que je suis solidaire de la proposition de Claude Bartolone. Député responsable ? J'avoue avoir quelques difficultés à cerner le concept, mais cela tient sans doute à mon lieu de résidence dans le département, voisin du vôtre, cher collègue Toro ! Quant à démission ? Franchement, j'ai trouvé votre suggestion très peu à la hauteur du débat et des enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Pour ma part, si j'affectionne la confrontation vive des points de vue que génère parfois le débat démocratique, j'ai du respect pour les fonctions institutionnelles, toutes les fonctions. Ce n'est pas parce que j'estime que le président de la République prend parfois trop de libertés avec la dignité de la sienne, parce que je considère qu'il a échoué sur l'essentiel de ce qu'il prétendait réussir, ou encore parce qu'il vient de prendre une gifle monumentale lors des dernières élections, qu'il me viendrait à l'esprit de remettre en cause sa légitimité. J'ai trop de respect pour la fonction de chef de l'Etat, dans notre République.

Ce n'est pas non plus parce que, vous-même, avez sorti de je-ne-sais-où, dans un courrier adressé aux maires en janvier dernier, une soi-disant cagnotte de 100 millions d'euros dont nous aurions disposé et sur l'existence de laquelle vous avez eu le plus grand mal à nous fournir des explications lors du débat d'orientations budgétaires, que je me serais permis de

réclamer votre démission. J'ai trop de respect pour vos électeurs. Tout au plus méritiez-vous d'être mis à l'amende, pour propagation de fausse (bonne) nouvelle !

J'invite donc chacun ici à un peu plus de retenue, dans le moment grave et difficile qui nous occupe aujourd'hui.

J'ai dit les raisons qui me conduiraient, avec gravité, sans plaisir, à soutenir la proposition du président du Conseil général. Cette proposition est difficile, mais responsable. Elle demeure de nature à permettre la mise en œuvre d'une politique respectueuse des engagements de la majorité de ce département. Voilà pourquoi j'appelle tous mes collègues qui partagent les valeurs de la gauche, à permettre que ce budget soit adopté aujourd'hui, tel qu'il nous est présenté.

Il appartiendra ensuite à l'Etat de prendre à son tour ses responsabilités. Il peut choisir de poursuivre les discussions avec nous pour trouver un chemin, où mettre à exécution la menace du ministre Marleix, décidément aussi prompt aux coups de mentons, qu'aux coups de ciseaux, dès qu'il s'agit de la Seine-Saint-Denis.

Nous assumons nos choix, que le gouvernement assume les siens ! A l'heure où un nouveau préfet nous arrive, sa difficile mission s'annonce encore un peu plus rude. Je forme le vœu, pour mes concitoyens, que son attitude ne soit pas trop... « raid » !